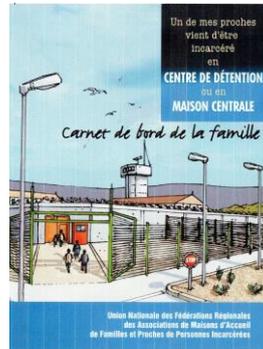
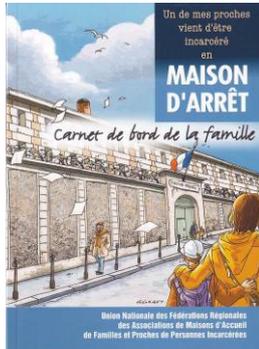


LE CARNET DE BORD DE LA FAMILLE



« *Un de mes proches vient d'être incarcéré en maison d'arrêt* »

« *Un de mes proches vient d'être incarcéré en centre de détention ou en maison centrale* »

Le "carnet de bord de la famille" édité par l'UFRAMA se présente en deux versions :

- "Un de mes proches vient être incarcéré en maison d'arrêt"
- "Un de mes proches vient d'être incarcéré en centre de détention ou en maison centrale".

Ces livrets sont destinés à être remis gratuitement aux familles et proches de personnes incarcérées.

Objectifs du "carnet de bord de la famille"

Les deux livrets du "carnet de bord de la famille" ont été réalisés à partir du constat que l'incarcération représente pour les familles une situation nouvelle, le plus souvent imprévue, à laquelle elles ne sont pas préparées. Celles-ci sont confrontées à des difficultés matérielles ainsi qu'à des souffrances psychologiques liées à la séparation, la stigmatisation sociale qui souvent accompagne l'incarcération d'un proche.

Dans le cadre de l'action des associations de maisons d'accueil de familles et proches de personnes détenues, le "carnet de bord" a pour objectif d'apporter les informations nécessaires pour permettre aux personnes de faire face plus facilement et de manière plus adaptée à la situation nouvelle créée par l'incarcération.

Présentation du "carnet de bord" :

Les questions sont abordées de manière spécifique dans chacun des deux livrets en fonction de la catégorie de l'établissement : maison d'arrêt ou établissements pour peine (centre de détention ou maisons centrales).

- Les premières démarches à effectuer en fonction de la situation d'incarcération
- Quelques repères concernant les procédures pénales et les aménagements de peine
- Quelques repères concernant le fonctionnement de la prison (les différents types d'établissements, la vie à l'intérieur de la prison, les parloirs ...)
- Les contraintes du milieu carcéral et le pourquoi des différentes règles imposées aux familles
- Les modalités d'attribution des différentes prestations sociales en fonction de la situation d'incarcération d'un membre de la famille
- La question de l'autorité parentale
- Le mariage, le pacs pendant la détention
- Les droits aux prestations sociales
- Les difficultés d'ordre psychologique liées à l'incarcération d'un parent. Comment faire face ?

Diffusion

La diffusion du "carnet de bord" est effectuée essentiellement par les associations de maisons d'accueil de familles et proches de personnes incarcérées.

**Pour obtenir les livrets du "Carnet de bord de la famille",
s'adresser à : UFRAMA - 16 avenue Victor Hugo, 92220 BAGNEUX – asso@uframa.fr**